

▶ **TEST DE CONNAISSANCES n°3 [ 20 questions ]**

① Un navire de plaisance de catégorie de conception B est conçu pour affronter des vagues :

- A. Jusqu'à 4 mètres compris.       B. De plus de 4 mètres.

② Le permis mer côtier autorise son titulaire à s'éloigner à :

- A. 5 milles de la côte.       B. 5 milles d'un abri.       C. 10 milles d'un abri si le navire est équipé en catégorie de navigation hauturière.

③ Vous envisagez, sur un navire de plaisance de plus de 5 mètres, une navigation à 5 milles d'un abri. Vous devez posséder au minimum à bord le matériel de sécurité quelle catégorie :

- A. Côtière.       B. Hauturière.

④ Un navire de plaisance de catégorie de conception B indique qu'il est conçu pour des voyages au cours desquels les vents peuvent aller :

- A. Jusqu'à force 6 sur l'échelle de beaufort.       B. Jusqu'à force 8 sur l'échelle de beaufort.       C. Jusqu'à force 10 sur l'échelle de beaufort.

⑤ Parmi ces cinq documents, lequel n'est pas obligatoire à bord d'un navire de plaisance à moteur de plus de 3 tonneaux armé pour une navigation côtière :

- A. Carte marine de la région.       B. Acte de francisation.       C. Titre de conduite du pilote.  
 D. Acte de vente du navire.       E. Règlement international.

⑥ Vous envisagez sur un navire de plaisance de plus de 5 mètres une navigation à 10 milles d'un abri. Vous devez posséder obligatoirement à bord 3 fusées à parachute :

- A. Oui.       B. Non

 **TEST DE CONNAISSANCES n°3 [ 20 questions ]**

⑦ Avant d'effectuer une croisière, le plaisancier doit impérativement s'assurer que les conditions météorologiques existantes et prévues sont compatibles avec :

- A.** Le matériel de sécurité embarqué à bord du navire.       **B.** La catégorie de conception du navire.

⑧ A bord d'un navire de plaisance, la ligne de mouillage est obligatoire :

- A.** Sur tous types de navire.       **B.** Sur les navires de plus de 12 mètres uniquement.       **C.** Sur les navires s'éloignant à plus de 6 milles d'un abri.

⑨ Sur une embarcation légère de plaisance de moins de 5 mètres, on a le droit de s'éloigner à une distance maximale de :

- A.** 5 milles d'un abri.       **B.** 6 milles d'un abri.

⑩ La catégorie de conception d'un navire de plaisance est déterminée en fonction :

- A.** Du nombre de personnes qu'il peut embarquer.       **B.** De son aptitude à affronter un état de mer défini par la hauteur des vagues et la force des vents.       **C.** De son autonomie en matière de carburant.

⑪ A bord d'un navire de plaisance, la bouée de sauvetage avec son feu de retournement est obligatoire :

- A.** Uniquement à bord des navires s'éloignant à plus de 6 milles d'un abri.       **B.** A bord de tous les navires de plus de 5 mètres quelque soit la distance d'éloignement.

⑫ Sur un navire de plaisance de plus de 5 mètres, équipé en catégorie de navigation côtière, on a le droit de s'éloigner à une distance maximale de :

- A.** 5 milles des côtes.       **B.** 6 milles d'un abri.       **C.** 9 milles d'un abri.

⑬ A bord d'un navire de plaisance à moteur, un harnais de sécurité est obligatoire :

- A.** Une navigation inférieure à 6 milles d'un abri.       **B.** Une navigation supérieure à 6 milles d'un abri.

 **TEST DE CONNAISSANCES n°3 [ 20 questions ]**

- 14 La météo annonce des vents de force 8. Est-il envisageable de prendre la mer sur navire de plaisance classé en catégorie de conception C ?
- A.** Non, car il n'est pas conçu pour affronter des vents de cette force.       **B.** Oui, car il est conçu pour affronter des vents jusqu'à force 10.       **C.** Oui, mais à condition de prévenir la capitainerie.

- 15 A bord d'un navire de plaisance non insubmersible, le radeau de sauvetage ou l'annexe gonflable est obligatoire à partir d'une distance d'éloignement :
- A.** Supérieure à 6 milles d'un abri.       **B.** Inférieure à 6 milles d'un abri.


- 16 Le système de remontée à bord d'un navire de plaisance d'une personne tombée à la mer est obligatoire :
- A.** Uniquement à bord des navires de plus de 12 mètres.       **B.** Uniquement pour une navigation supérieure à 6 milles d'un abri.       **C.** Sur tous les navires de plaisance de plus de 5 mètres quelque soit la distance d'éloignement.

- 17 Vous envisagez de sortir en mer sur un navire de plaisance à moteur de plus de 5 mètres. La carte marine papier ou électronique de la région fréquentée est obligatoire à bord :
- A.** Oui.       **B.** Non, cette obligation concerne uniquement les voiliers.       **C.** Oui, mais uniquement pour une navigation au-delà de 6 milles d'un abri.

- 18 A bord d'un navire de plaisance, quel est le matériel d'armement et de sécurité qui n'est pas obligatoire pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri :
- A.** Une ligne de mouillage.       **B.** Un radeau de sauvetage ou une annexe gonflable.       **C.** Trois feux automatiques à main.

- 19 Vous naviguez à 9 milles d'un abri sur un navire de plaisance, vous devez posséder obligatoirement à bord le matériel de sécurité de la catégorie de navigation :
- A.** Côtière.       **B.** Hauturière.

- 20 A bord d'un navire de plaisance, l'armement de sécurité obligatoire dépend :
- A.** De la catégorie de conception du navire.       **B.** De la distance d'éloignement effectif d'un abri.       **C.** De la saison pendant laquelle il navigue.

 **PRÉPARATIFS DE SORTIE EN MER ET PROCÉDURE D'APPAREILLAGE**

- Etude du parcours : distance, abris, dangers, et spécificités de réglementation existantes (carte, capitaineries).
- Météo marine du jour et de la zone (VHF, radio, téléphone, capitainerie, etc...) adaptée à la sortie en mer envisagée.
- Personne prévenue restant à terre informée du parcours, de la destination et de l'heure approximative de rentrée.

**[ I ] EMBARQUER À BORD DU BATEAU**

- Equiper les enfants (moins de 10 ans) d'un gilet de sauvetage, dès l'arrivée au port et leur sortie de voiture.
- Ranger correctement tout matériel vulnérable à l'eau (clés de voiture, lunettes, portable...).
- Vérification visuelle de l'ensemble du bateau avant de monter à bord (ligne de flottaison, chocs éventuels extérieurs).
- Montrer à l'équipage les structures du bateau où l'on peut évoluer (chaussures adaptées, revêtement antidérapant).
- Repérer les mains courantes à tenir systématiquement pour tout déplacement (1 main pour soi, 1 main pour le bateau).
- Penser à la répartition du poids à bord, au rôle de surveillance des enfants (plus on est nombreux, moins on est vigilant).

**[ II ] CONTRÔLES À EFFECTUER EN PREMIER LIEU**

- Niveaux corrects (huile moteur, essence, eau) et autonomie en essence embarquée suffisante (réserve de 30% en plus).
- Aération du compartiment moteur (Obligatoire sur IN-BOARD) et contrôle d'éventuelles fuites (huile, essence, eau...).
- Vérification de l'état et de la présence du matériel de sécurité (armement + pharmacie, eau potable, vêtements...).

**[ III ] LA MISE EN ROUTE DU MOTEUR**

- Ouverture du coupe-circuit et robinet d'essence, vérification du dégagement de l'hélice de toute amarre, bouts, etc.
- Installation du cordon coupe-circuit de sécurité et mise au point mort.
- Démarrage et mise en température du moteur (bateau toujours au mouillage ou amarré).
- Contrôle visuel du bon refroidissement du moteur (pissette opérationnelle).

**[ IV ] PRÉPARATION AU DÉPART**

- Repérage de l'environnement (direction du vent, profondeur d'eau, trafic aux alentours).
- Sortie d'une gaffe pour s'aider si besoin (attention à ne pas mettre la jambe ou le bras pour atténuer un heurt).
- Mise en place conseillée des différents pare-battages utiles et/ou des personnes en poste pour la manœuvre.
- Repérage théorique de l'enchaînement des manœuvres et de leurs conséquences, adaptées aux conditions du jour.

**[ V ] DÉPART**

- Avertir son équipage du départ, faire asseoir les personnes vulnérables et donner les consignes pour larguer les amarres.
- Larguer les amarres et les remonter à bord, mais ne pas les ranger immédiatement.
- Seulement après la sortie du port, ranger pare-battages et amarres, pendant les 300 mètres à moins de 5 nœuds...
- Avertir l'équipage, sauf urgence, avant tout changement de vitesse ou de cap importants : "Attention, on fait route".
- Mémorisation du cap de départ qui est suivi (brume) et repérage d'amers pour un retour éventuel au point de départ.

*Toute l'équipe de Narvik vous remercie de votre confiance et vous souhaite de nombreuses et belles navigations...*